

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS700

présenté par

M. Grelier, M. Door, M. Bazin, M. Masson, M. Lurton, Mme Corneloup, M. Bony, M. Reda,  
Mme Kuster, M. Dive, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Ramadier, Mme Levy,  
M. Jean-Claude Bouchet, M. Perrut et M. Marleix

-----

**ARTICLE 28**

Supprimer les alinéas 47 et 48.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les VPH sont des matériels utilisés quotidiennement par les personnes à mobilité réduite qui se déplacent quotidiennement et toute l'année en fauteuil roulant, dans des environnements qui ne sont parfois pas adaptés à leur utilisation et qui peuvent causer une détérioration « anormale ».

Cette mesure peut créer d'une part une stigmatisation des personnes en fauteuil roulant, ou, à tout le moins, une désincitation pécuniaire à ne pas fréquenter certains lieux à cause des dommages qu'ils pourraient engendrer.

D'autre part, dans un contexte de succession, la restitution de la consigne peut entraîner des situations ubuesques.

Pour ces raisons, cet amendement vise à supprimer cet alinéa.